

CINQUIÈME CYCLE D'ÉVALUATION

Prévention de la corruption et promotion de l'intégrité au sein
des gouvernements centraux (hautes fonctions de l'exécutif) et
des services répressifs

Formation pour les évaluateurs

Programme

Strasbourg, 3-5 mai 2017
Conseil de l'Europe
Bâtiment de l'Agora (salles G2-G3)

Organisé par le GRECO
le Groupe d'États contre la Corruption
avec le soutien financier de Monaco



Group of States against Corruption
Groupe d'États contre la corruption

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

Contexte

Le GRECO¹ a lancé son cinquième cycle d'évaluation en 2017² sur le thème de la prévention de la corruption et la promotion de l'intégrité au sein des gouvernements centraux (hautes fonctions de l'exécutif désigné ci-après « EXEGOV ») et les services répressifs (désignés ci-après « LEA »). Le GRECO a adopté un questionnaire en octobre 2016, qui sera utilisé afin de collecter des informations avant les visites d'évaluation sur place, et qui contient les normes juridiques à prendre en compte lors de l'évaluation.

En ce qui concerne les gouvernements centraux, l'évaluation se concentrera, à la lumière de la situation de chaque pays, sur les hautes fonctions de direction au niveau national, incluant le chef d'Etat, le chef du gouvernement central ainsi que les membres de ce gouvernement (ministres, par exemple), ainsi que les autres agents politiquement nommés qui exercent de hautes fonctions de l'exécutif, comme les secrétaires d'Etat, chefs ou membres d'un cabinet ministériel et autres hauts responsables politiques. En ce qui concerne les services répressifs, l'évaluation se concentrera en particulier sur les services assurant des fonctions centrales de police tels que les services de police au niveau national, en ce compris les autorités chargées des contrôles aux frontières.

Dans le cadre de ce cycle d'évaluation le GRECO se penchera sur les sujets tels que les politiques publiques ainsi que le cadre réglementaire et institutionnel de prévention de la corruption ; les conflits d'intérêts ; l'interdiction de certaines activités ; les déclarations de patrimoine, de revenus, de passif et d'intérêts ; les mécanismes de responsabilisation. Spécifiquement pour ce qui est des hautes fonctions gouvernementales, ce cycle examinera aussi la transparence des activités gouvernementales, le lobbying et le pantouflage [NB : en anglais « revolving doors » renvoie à des mouvements dans les deux sens avec le secteur privé]. Les questions de transparence et des bénéficiaires effectifs des personnes morales et constructions juridiques seront prises en compte dans la mesure de leur pertinence dans le contexte des évaluations. D'autre part, l'évaluation des autorités répressives amènera le GRECO à s'intéresser particulièrement aux questions de l'identification des services et des situations particulièrement exposés, du recrutement et des enquêtes de moralité, de la supervision et des mécanismes disciplinaires.

Le GRECO a plaidé pour une sélection plus rigoureuse des évaluateurs et l'offre d'une formation approfondie sur leur rôle et le contenu du processus d'évaluation, afin notamment d'assurer un niveau élevé de qualité et de cohérence des évaluations du cinquième cycle.

De ce fait, la présente formation aura donc une vocation pratique et interactive, impliquant des cas pratiques. Parallèlement à des discussions générales horizontales en sessions plénières, des ateliers parallèles devront permettre de discuter plus en détail et en groupes plus restreints le contenu de l'évaluation.

¹ Le Groupe d'Etats contre la Corruption (GRECO) a été créé en 1999 sous l'égide du Conseil de l'Europe pour évaluer, par le biais d'un processus dynamique d'évaluation et de pression mutuelles par les pairs, incluant les visites systématiques aux pays, la mise en œuvre des différents instruments anticorruption adoptés depuis 1997. Le GRECO inclut actuellement les 47 Etats membres du Conseil de l'Europe, le Belarus et les Etats-Unis. Les instruments juridiques de référence couvrent les politiques préventives et répressives, la corruption aussi bien dans le secteur public que privé, au niveau national et à l'étranger, conformément au Programme d'Action contre la corruption du Conseil de l'Europe adopté en 1996. Afin de mettre en œuvre une approche aussi ambitieuse et multidisciplinaire, les cycles d'évaluation successifs se sont concentrés sur les questions spécifiques suivantes: capacités institutionnelles contre la corruption, incriminations de la corruption, transparence et supervision du financement politique, les mécanismes préventifs à l'égard des parlementaires, juges et procureurs. Une procédure spécifique dite "procédure de conformité" évalue la mise en œuvre des recommandations contenues dans les rapports d'évaluation par le biais des rapports des pays concernés. Pour plus d'informations voir www.coe.int/greco.

² Les premières visites d'évaluation du cinquième cycle commenceront à l'été 2017. En principe, les visites d'évaluation se dérouleront dans le même ordre que celui du quatrième cycle.

3 mai 2017

09h30- 13h00: session plénière (Salle G3)

- ▶ 9h30: Enregistrement des participants
- ▶ 10h00: Mot général de bienvenue; présentation de la formation
- ▶ Connaissance générale des normes du Conseil de l'Europe et du GRECO: retour d'informations sur le questionnaire (30 min) + Q/R
- ▶ Le processus d'évaluation, le rôle des évaluateurs et de la plénière du GRECO + Q/R (1h)
- ▶ Contenu du Cinquième Cycle d'Evaluation: présentation du questionnaire; leçons à tirer du Quatrième Cycle d'Evaluation (recommandations et améliorations attendues etc.) + Q/R (1h)

14h30-18h00: session 1 atelier EXEGOV (salle G3)
Systèmes de gouvernement, cadre d'intégrité, risques de corruption, sensibilisation et transparence

- ▶ Discussion interactive des sections 1, 2, 3 et 8 du questionnaire
- ▶ Code de conduite, exemples, exercice pratique

14h30-18h00: session 1 atelier LEA (salle G2)

Organisation, rendre des comptes, politique d'intégrité, formation/sensibilisation

- ▶ Discussion interactive des sections 9 et 10 du questionnaire
- ▶ Présentation d'un cas pratique à étudier pour le 2e jour (ex. code de conduite à évaluer de façon critique)

4 mai 2017

09h30- 13h00: session 2 atelier EXEGOV (salle G3)

Conflits d'intérêts, incompatibilités et restrictions

- ▶ Discussion de l'exercice pratique du 1^{er} jour
- ▶ Discussion interactive des sections 4 et 5 du questionnaire
- ▶ Discussion générale des exemples des Etats membres

09h30-13h00: session 2 atelier LEA (salle G2)

Recrutement et carrière; formation et sensibilisation; obligations déclaratives

- ▶ Discussion du cas pratique du 1^{er} jour
- ▶ Discussion interactive items 11, 14 and 16

14h30-18h00: session 3 atelier EXEGOV (salle G3)

Systèmes de déclarations financières

- ▶ Discussion interactive de la section 6 du questionnaire
- ▶ Exemples sur les conflits d'intérêts, les incompatibilités et les déclarations de patrimoine et intérêts
- ▶ Discussions sur les points faibles des systèmes

14h30-18h00: session 3 atelier LEA (salle G2)

Conflits d'intérêts, interdictions et restrictions spécifiques

- ▶ Discussion interactive des sections 12 et 13 du questionnaire
- ▶ Présentation d'un cas pratique à étudier pour le 3^e jour (ex. un décret sur la mise en place et le fonctionnement d'un Service des affaires internes)

5 mai 2017

09h30- 13h00: session 4 atelier EXEGOV (salle G3)

Supervision et application

- ▶ Discussion interactive des sections 3 et 7 du questionnaire
- ▶ Etude de cas pratique
- ▶ Elaboration et discussion des recommandations

09h30-13h00: session 4 atelier LEA (salle G2)

Supervision et mécanismes d'application

- ▶ Discussion du cas pratique du 2^e jour
- ▶ Discussion interactive de la section 15 du questionnaire

14h00-17h30: session plénière (salle G3)

- ▶ Introduction générale
- ▶ Présentation des résultats par les rapporteurs des ateliers – spécialement les points particuliers auxquels une évaluation doit veiller; orientations et conseils aux évaluateurs du 5e cycle
- ▶ Discussion de ces résultats
- ▶ L'effectivité/efficacité des mécanismes préventifs et de contrôle – comment l'évaluer?
- ▶ Discussion sur les risques dans les institutions politiques et répressives
- ▶ Remarques finales



Group of States against Corruption
Groupe d'États contre la corruption

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE